

UNE AIDE AUX ENTREPRISES ACCUEILLANT DES CHERCHEURS



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo



BÉNÉFICIAIRES

Entreprises (PME – PMI indépendantes exclusivement) implantées sur le territoire de Saint-Malo Agglomération, réalisant leurs activités de recherche sur le territoire et accueillant un ou plusieurs chercheur(s).

DÉPENSES ÉLIGIBLES

L'aide est assise :

- Soit sur la rémunération du chercheur (doctorant, post-doctorant, chercheur en CDD ou CDI) : 50 % d'un temps plein dédié au projet de recherche,
- Soit sur les dépenses liées à l'acquisition de matériel nécessité par l'accueil du chercheur.

Ne sont pas pris en compte les projets labellisés par un pôle de compétitivité qui bénéficient d'un financement à ce titre par Saint-Malo Agglomération.

MONTANT DE L'AIDE

- 3 000 €** par an et par projet pour l'accueil d'un chercheur, sur une période de trois ans, soit un maximum de 9 000 euros.
- Aides plafonnées à l'enveloppe budgétaire annuelle.
 - Possibilité pour l'entreprise d'accueillir plusieurs chercheurs sur des projets différents.

CONVENTION AVEC L'ENTREPRISE

La convention signée avec l'entreprise définit :

- Le thème du projet de recherche,
- Les dépenses engagées par l'entreprise (salaires, charges, acquisition de matériel...),
- La durée du programme de recherche,
- Les modalités de versement (échancier, pièces justificatives) et de remboursement en cas de non-réalisation,
- Les engagements de l'entreprise en termes d'information, de communication et de suivi du projet.



CALENDRIER

Le dossier doit être adressé dans les 3 mois précédant le recrutement, et au plus tard dans les 8 mois après l'arrivée du chercheur dans l'entreprise.



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo


 CONTACT

Saint-Malo Agglomération

Direction du Développement Economique

eco@stmalo-agglomeration.fr

02.99.19.29.50

 saint-malo-developpement.fr